

PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES

Introduction

En tant qu'acteur des marchés financiers, TALENCE PATRIVAL (la « Société de Gestion ») est soumis au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ou SFDR »).

Le présent document vise à fournir les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit **SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES** (Legal entity identifier: 969500NNZ1TX278I6D95) (ci-après, le « Fonds » ou le « Produit »), conformément aux dispositions prévues par l'article 10 du Règlement Disclosure.

1. Résumé

Il est rappelé ici que le Produit est un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum à 100% de parts « SI » (FR001400CEJ8) du fonds maître, le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS de la SICAV SEXTANT (le « Fonds Maître », et à titre accessoire en liquidités. En ce sens, l'objectif de gestion du Produit est identique à celui de son Fonds Maître, à savoir réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

Le compartiment Sextant Quality Focus est un compartiment de la SICAV Sextant investi dans des entreprises internationales considérées comme des sociétés de qualité et d'une valorisation raisonnable, faisant l'objet d'une sélection rigoureuse résultant d'une méthodologie d'analyse fondamentale propriétaire développée par Admiral Gestion, et dont les principaux critères sont décrits dans la rubrique « Stratégie d'investissement » du présent document.

Le compartiment Sextant Quality Focus applique des approches extra-financières et promeut des caractéristiques Environnementales, Sociales / Sociétales et de Gouvernance (ESG), le classifiant ainsi Article 8 selon le règlement SFDR. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens du règlement européen SFDR, le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissement durable, selon la définition établie par Admiral Gestion.

Au-delà de ces investissements durables, le compartiment applique une combinaison de règles d'investissement ESG, pour assurer le respect des caractéristiques extra-financières qu'il promeut : un portefeuille couvert à au moins à 75% par une analyse ESG, des politiques d'exclusions (normatives / controverses et sectorielles), un suivi du score ESG moyen MSCI du compartiment, un engagement actionnarial matérialisé par l'exercice des droits de vote et une sensibilisation des entreprises aux meilleures pratiques ESG, ou encore un objectif de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur l'empreinte carbone. Pour appliquer ces règles d'investissement ESG, faisant l'objet de contrôles à 3 niveaux, les équipes d'Amiral Gestion s'appuient sur leurs propres investigations et échanges avec les entreprises, mais aussi sur 7 fournisseurs externes incluant 6 agences spécialisées (au premier rang desquelles MSCI pour ce compartiment), et une base de données sur les énergies fossiles. Pour pallier les limites méthodologiques intrinsèques à l'utilisation de données ESG, concernant notamment la disponibilité et la fiabilité des informations, le gestionnaire d'actifs met en œuvre plusieurs mesures, incluant l'engagement actionnarial en faveur d'une amélioration de la transparence, en attendant le développement et la standardisation des rapports RSE d'entreprises qui découleront des évolutions règlementaires en cours.

2. Sans objectif d'investissement durable

Le compartiment Sextant Quality Focus promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens du règlement européen SFDR, le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissement durable.

TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros

RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158

Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

L'investissement durable selon Amiral Gestion est défini comme « un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. » L'approche propriétaire d'Amiral Gestion pour qualifier l'investissement durable est détaillée sur son site Internet, dans la rubrique « Investissement Durable », au sein du document intitulé « Note Méthodologique - Investissement Durable Compartiment SFDR 8 et 9 » : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Ce document complet détaille les critères d'éligibilité ainsi que la façon dont Amiral Gestion contrôle le respect du principe DNSH. Ce dernier inclut notamment :

- Le respect de la politique sectorielle publique,
- La conformité à la politique normative,
- L'exclusion des entreprises exposées des controverses de gravité sévère (niveau 5)
- L'engagement à suivre 16 indicateurs « PAI » : 14 obligatoires et 2 supplémentaires sélectionnés dans liste des PAI facultatifs figurant dans l'annexe 1 des RTS SFDR. Les 16 indicateurs suivis sont communiqués dans la note méthodologique sur l'investissement durable consultable sur le site internet d'Amiral Gestion
- L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (G), à travers le suivi de la performance du portefeuille sur sa note G et un dialogue - engagement pouvant être mené auprès de certaines entreprises dont les pratiques de gouvernance seraient faibles.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du Produit financier

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au compartiment. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG, appliquée au compartiment et à son univers de référence, est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings ». Le compartiment fait également l'objet d'un suivi de l'empreinte carbone, et il est soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies / Principes Directeurs de l'OCDE, controverses de gravité forte à sévère etc), décrites dans la rubrique « Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales » du présent document.

4. Stratégie d'investissement

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est exposé entre 90% et 110% de son actif net à des actions internationales. L'Univers d'Investissement Initial est composé des actions internationales, y compris françaises, cotées sur les marchés réglementés et ayant une capitalisation, actuelle ou moyenne sur les 5 dernières années, supérieure à un milliard d'euros. Le compartiment peut également investir à titre accessoire (i) dans des actions cotées sur les marchés hors OCDE (marchés émergents) et (ii) dans des actions internationales, y compris françaises, cotées sur les marchés réglementés et ayant une capitalisation, actuelle ou moyenne sur les 5 dernières années, inférieure à un milliard d'euros. Les gérants du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS s'appuient sur une philosophie de gestion visant à atteindre une

appréciation du capital à long-terme, par une approche fondamentale. Pour atteindre son objectif de gestion, le compartiment investit dans des actions d'entreprises qui sont considérées par les gérants comme étant des sociétés de qualité (i) et d'une valorisation raisonnable (ii). Pour en savoir plus sur l'appréciation des deux points précédents, et plus globalement sur la stratégie d'investissement du compartiment, se référer à l'annexe précontractuelle SFDR de Sextant Quality Focus, rubrique « Stratégie d'investissement », insérée au sein du prospectus disponible sur la page du site Internet dédiée au compartiment : <https://www.amiralgestion.com/fr/sextant-quality-focus>

Sur le plan extra-financier, l'univers de valeurs éligibles au compartiment Sextant Quality Focus est déterminé après application de critères caractérisant les DNSH SFDR ainsi que de quelques éléments qui lui sont spécifiques tels que :

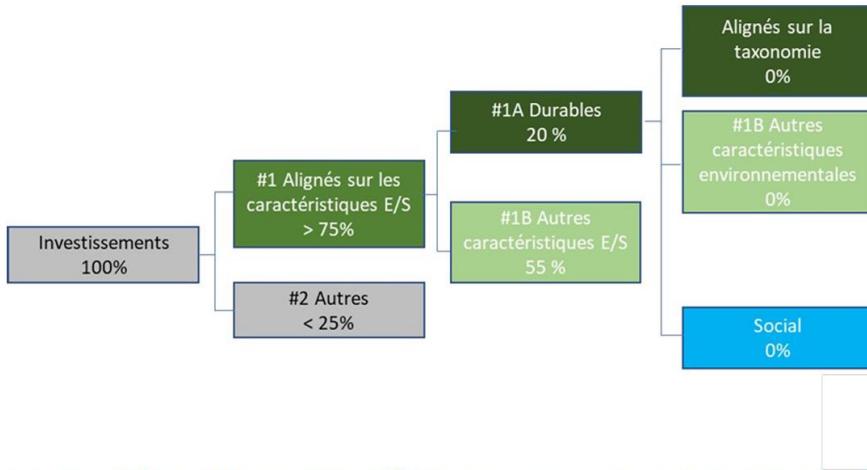
- Le respect de la politique d'exclusion sectorielle du compartiment (dont les détails sont précisés dans la rubrique « Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales » du présent document)
- La conformité à la politique d'exclusion normative et de controverses (dont les détails sont précisés dans la rubrique « Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales » du présent document)
- Un suivi du score ESG moyen des sociétés du compartiment par rapport au score ESG moyen des sociétés de l'Univers d'investissement (environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières)
- Un engagement de performance sur l'empreinte carbone du portefeuille relatif à l'univers de référence du compartiment.

Les axes ESG du processus d'investissement sont décrits plus précisément dans la rubrique « Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales » du présent document.

5. Proportion d'investissements

La part des investissements alignés sur les caractéristiques ESG promues par le compartiment est de 75% minimum. L'investissement durable représente quant à lui au moins 20% du portefeuille.

Le compartiment n'a à ce jour pas défini de part minimale alignée sur la taxonomie verte européenne, compte tenu des données encore partielles sur le marché à ce stade. Cependant, le compartiment communiquera en ex-post sa part verte chaque année dans son rapport périodique sur la base des données reportées ou estimées actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes. Pour en savoir plus sur le taux d'analyse ESG et sur la composition du portefeuille schématisée ci-contre, se référer à l'annexe précontractuelle SFDR de Sextant Quality Focus, rubrique « allocation d'actifs », insérée au sein du prospectus disponible sur la page du site Internet dédiée au compartiment : <https://www.amiralgestion.com/fr/sextant-quality-focus>



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

6. Contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour s'assurer de la conformité du compartiment avec les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut, tout en respectant les bonnes pratiques de gouvernance, les indicateurs suivants sont suivis :

- Le respect de seuils minimaux de couverture du portefeuille par une analyse ESG : minimum 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield, 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés ».
- Une analyse ESG du portefeuille matérialisé par le suivi du score ESG moyen des sociétés du compartiment par rapport au score ESG moyen des sociétés de l'Univers d'investissement (reposant sur les données de l'agence de notation extra-financière MSCI)
- Un engagement d'Empreinte carbone du compartiment meilleure que la moyenne de celle de son univers d'investissement référent (environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières).
- Conformité à la politique d'exclusion normative et de controverses du compartiment : Le non-investissement dans des entreprises qui, au moment de l'investissement et selon les fournisseurs de données ESG partenaires (Sustainalytics et/ou MSCI ESG), sont en statut de non-conformité des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou impliquées dans des controverses de gravité sévère (niveau 5). En ce qui concerne les sociétés en portefeuille exposées à des controverses de gravité forte (niveau 4) ou de gravité sévère (niveau 5), ou d'évolution de statut en non-conformité aux Pacte Mondial et Principes de l'OCDE, le cas sera présenté en comité de surveillance des controverses afin de confirmer le statut et décider d'une exclusion éventuelle du portefeuille, ou d'une mise sous surveillance en cas de réévaluation du statut après analyse interne.
- Conformité à la politique d'exclusion sectorielle du compartiment : charbon, tabac, armes controversées, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles.

- La production d'un reporting de vote dédié au compartiment dans les délais réglementaires : le compartiment s'engage à prendre systématiquement part aux votes des sociétés investies en appliquant les principes de la politique de vote propriétaire de la Société de Gestion visant l'exemplarité en matière de bonne gouvernance, de responsabilité sociale et environnementale
- La production d'un reporting de notre activité de dialogue-engagement ESG traçable avec les sociétés du portefeuille (Pour en savoir plus, se référer à la rubrique « Politique d'engagement » du présent document).

Le respect des règles d'investissement ESG fait l'objet d'un contrôle à 3 niveaux, décrit dans la section « Diligence raisonnable » du présent document.

7. Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Les filtres d'exclusion (sectoriels et normatifs/controverses) du compartiment reposent essentiellement sur les données communiquées par des fournisseurs de données ESG externes, permettant aux équipes d'Amiral Gestion d'appliquer des screenings pour déterminer l'éligibilité des titres selon les critères établis pour le compartiment. L'empreinte carbone du portefeuille repose sur les données de l'agence MSCI ESG. Cette métrique principale retenue ce calcul par la moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titres) à partir des émissions du scope 1 et 2 des entreprises. La prise en compte des critères ESG intervient quant à elle en ex-post pour contrôler la qualité extra-financière du compartiment. Afin de s'assurer de la cohérence des caractéristiques ESG du portefeuille avec l'objectif extra-financier du compartiment, Amiral Gestion s'appuie sur le suivi d'une Note ESG établie par le fournisseur de données MSCI ESG Ratings. MSCI ESG permet d'évaluer les entreprises selon une échelle d'évaluation de leur performance ESG allant de AAA (meilleure) à CCC (pire). Grâce à une analyse des enjeux matériels par industrie et une analyse comparative rigoureuse entre les pairs d'un même secteur, MSCI ESG Ratings peut révéler des risques ou des opportunités non identifiés par des analyses financières traditionnelles.

Pour en savoir plus sur les critères et la construction de cette note ESG, se référer au Rapport de durabilité 2023 du gestionnaire par délégation (annexe II.c.), disponible sur son site Internet, rubrique « Investissement responsable » : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

8. Sources et traitement des données

Dans ce cadre des approches ESG appliquées au compartiment et décrites tout au long de ce document, le gestionnaire financier met à disposition de ses équipes les données de 7 fournisseurs pour couvrir de façon optimale l'ensemble des besoins de recherche sur l'ESG, le climat, la taxonomie verte européenne et les objectifs de développement durable (ODD). Pour ce compartiment centré sur des entreprises de plus grandes capitalisations, l'agence externe principale sur laquelle repose le suivi de la performance ESG externe est MSCI ESG.

Le partage de ces données et informations qualitatives avec les équipes de gestion est effectué à travers plusieurs canaux : - - Soit via l'accès direct à la plateforme web des prestataires Soit selon une forme retraitée par la Direction IR/RSE, qui intervient à de multiples niveaux dans l'exploitation de ces données : calcul des scores ESG moyens à l'échelle des portefeuilles et des univers d'investissement avec l'aide du Pôle Data Management, réalisation de screenings de controverses, vérification de conformité aux politiques sectorielles et normatives... En matière d'interactions internes mises en place sur les sujets ESG, elles se matérialisent lors des échanges sur les thèmes d'investissement lors des réunions de gestion mais également au sein du Comité des Votes et d'Engagement ESG constitué en janvier 2021 qui a notamment pour rôle de déterminer et suivre les initiatives d'engagement ESG auprès des entreprises selon le résultat des notations ESG. Un Comité de surveillance des controverses a également été constitué en 2022 pour traiter les cas les plus sensibles. Par ailleurs, Amiral Gestion étant une société de gestion à taille humaine, de nombreux échanges informels s'opèrent très régulièrement entre les gérants analystes, et avec la Directrice IR/RSE et

TALENCE PATRIVAL

son équipe dans le cadre de l'analyse ESG, de l'exercice des droits de vote ou encore des actions d'engagement ESG.

9. Limites aux méthodes et aux données

Les limites méthodologiques sont intrinsèquement liées à l'utilisation de données ESG, dont la disponibilité est hétérogène et parfois partielle à ce jour, a fortiori sur les petites et moyennes capitalisations. La normalisation de ces données étant en cours, nous ne disposons pas à ce jour d'une couverture exhaustive de nos portefeuilles et univers d'investissement par les agences de notation extra-financière, sur des données comparables et homogènes. Ces limites de couverture et de fiabilité des données sont par conséquent compensées : Par des demandes d'analyse ad-hoc auprès des agences de notation partenaires ; Par notre recherche interne sur les entreprises en portefeuille, qui font l'objet d'une analyse fondamentale incluant des critères ESG évalués par les équipes de gestion internes ; Par des estimations réalisées en partie par des agences spécialisées sur certaines thématiques lorsque les données réelles ne sont pas disponibles. Les évolutions réglementaires permettront toutefois d'atténuer cette problématique dans le temps grâce à la mise en place de rapports RSE standardisés qui devront être publiés par les entreprises et qui alimenteront ainsi davantage la recherche ESG. De plus, des initiatives de dialogue sont initiées, dans le cadre de la politique d'engagement actionnarial, pour inciter les entreprises à communiquer davantage sur leurs pratiques et performances ESG lorsque leur niveau de transparence est estimé insuffisant.

Compte tenu des limites exposées supra, les méthodologies sont continuellement amenées à évoluer pour intégrer diverses sources d'amélioration (changement de fournisseurs pour améliorer la couverture ou la qualité des données, partis pris méthodologiques affinés, etc.). Ces évolutions, bénéfiques au processus d'investissement ESG, peuvent toutefois rendre compliquée la comparaison historique des données dans le temps.

10. Diligence raisonnable

Outre les initiatives mises en place pour pallier les limites méthodologiques décrites dans la rubrique précédente, Amiral Gestion a mis en place un dispositif de contrôle à 3 niveaux pour s'assurer de la bonne application des règles d'investissement responsable. Pour en savoir plus, se référer à la section 6 « Prise en compte des risques ESG dans la gestion globale des risques » du Rapport de durabilité 2023 Amiral Gestion, disponible sur son site Internet, rubrique « Investissement responsable »

11. Politique d'engagement

Un dialogue-engagement ESG traçable est mené avec certaines sociétés du portefeuille. Celui-ci peut notamment porter sur :

La sensibilisation aux meilleures pratiques ESG, au travers d'initiatives collaboratives, sur les sujets ESG constituant de potentiels facteurs de création de valeur et/ou de risques. Parmi les entreprises pouvant être ciblées en priorité, figurent les catégories d'entreprises suivantes : o Une analyse ESG qui révélerait : ▪ Des enjeux particulièrement matériels et pouvant impacter favorablement ou négativement le potentiel de développement de l'entreprise (par exemple, l'adaptation du mix produit à des enjeux environnementaux ou sociaux exposés à des évolutions réglementaires existantes ou à venir). ▪ Des lacunes sur certains critères, susceptibles d'occasionner des externalités négatives fortes et/ou un risque de gestion sur le long terme. o Celles qui seraient exposées à une controverse significative : ▪ En lien avec l'une des thématiques clés pour Amiral Gestion (droits humains, responsabilité fiscale, risques environnementaux en particulier s'ils concernent le changement climatique ou la biodiversité) Et/ou ▪ Découlant d'une mise sous surveillance des entreprises en Watchlist Pacte Mondial ONU / Principe Directeurs OCDE selon Sustainalytics, et dont le statut est confirmé en comité de surveillance des controverses après revue interne. o Celles qui figureraient parmi les principaux contributeurs de l'empreinte carbone du compartiment, ou encore pour celles à fort enjeux vis-à-vis de la transition énergétique. • Les enjeux de transparence ESG : une attention particulière

TALENCE PATRIVAL

est portée aux entreprises dont la communication sur les pratiques ESG s'avèrerait insuffisante, selon la grille d'analyse ESG appliquée au compartiment

Ces initiatives de dialogue et d'engagement permettent de suivre étroitement les progrès accomplis par les entreprises, d'ajuster leurs notations ESG et peuvent conduire, dans certains cas, à désinvestir en cas d'amélioration estimée insuffisante. La démarche d'engagement actionnarial appliquée au compartiment se matérialise également par le vote systématique lors des assemblées générales.

12. Indice de référence désigné

L'approche extra-financière du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du compartiment en relatif par rapport un univers de référence, cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières couvertes via les données issues de MSCI. L'approche extra-financière du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du compartiment en relatif par rapport un univers de référence, cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières couvertes via les données issues de MSCI ESG sans considération de performance ESG pour le constituer. ESG sans considération de performance ESG pour le constituer.